

Conseil général des Ponts et Chaussées

**Décision du 22 mars 2004 portant désignation
des médecins rattachés au BEA-TT**

NOR : *EQUV0410098S*

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT,)

Vu les articles 19 et 20 de la loi n° 2002-03 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des infrastructures et systèmes de transport, aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre ou aérien et au stockage souterrain de gaz naturel, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Vu les articles 6 et 8 du décret n° 2004-85 du 26 janvier 2004 relatif aux enquêtes techniques après événement de mer, accident ou incident de transport terrestre,

Décide :

Article 1^{er}

Le docteur Vincent Wehbi, médecin-chef de l'inspection médicale du travail des transports, et le docteur Dominique Coulondre, médecin à l'inspection médicale du travail des transports, sont, après avis de l'inspecteur général du travail des transports, rattachés au BEA-TT en vue de l'examen des informations ou documents à caractère médical relatifs aux personnes mentionnées à l'article 20 de la loi du 3 janvier 2002 susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 22 mars 2004.

*Le directeur du BEA-
TT,*
J.-G. Koenig